



Bruxelles, le 19 février 2018

6334/18

DIPL 3

NOTE

du:	Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne
au:	Représentations permanentes
Objet:	Remplacement du Chef de la Mission de la Barbade auprès de l'Union européenne - agrément de Son Excellence Madame l'Ambassadeur Joy-Ann SKINNER en remplacement de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Samuel J. Chandler

Par lettre parvenue le 8 janvier 2018, la Commission européenne a porté à la connaissance du Conseil que la Mission de la Barbade auprès de l'Union européenne lui avait fait connaître l'intention de son gouvernement de désigner Son Excellence Madame l'Ambassadeur Joy-Ann SKINNER comme Chef de la Mission de ce pays auprès de l'Union européenne, en remplacement de Son Excellence Monsieur Samuel J. Chandler.

La Commission a donné son accord à la désignation de Madame Joy-Ann SKINNER comme Chef de la Mission de la Barbade auprès de l'Union européenne.

Conformément à la procédure convenue par échange de lettres en date des 3 et 9 novembre 1966, l'accord du Conseil relatif à l'agrément de Madame Joy-Ann SKINNER en qualité de Chef de la Mission de la Barbade auprès de l'Union européenne, sollicité par communication n° CM 1202/18 en date du 17 janvier 2018, a été acquis à la date du 16 février 2018. Cet accord a été communiqué à la Commission.

L'accréditation prendra effet par la remise des lettres de créance au Président du Conseil européen et au Président de la Commission.